HONORAIRES

(Prix par tranches)

Commissions non inférieurs à 4 500 € T.T.C

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

1 € à 45 000 € = 4 500 €

45 001 € à 65 000 € = 10 %

65 001 € à 120 000 € = 7 %

120 001 € à 250 000 € = 6 %

250 001 € à 300 000 € = 5 %

Au delà de 300 001 € = 4 %

Sarl Maxence Immobilier sans détention de fonds

TERRAIN A BATIR - EXPLOITATIONS RURALES

- 12 % T.T.C. jusqu'à 45 000 € minimum de commission 4 500 €
- 10 % T.T.C. au-delà de 45 001 €

LOCATIONS

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL

(A la charge ½ du propriétaire et ½ du locataire)

• 200 € T.T.C.

HONORAIRES ETAT DES LIEUX

(A la charge ½ du propriétaire et ½ du locataire)

• 200 € T.T.C.